



[FOCUS]
**COLLECTIVITÉS :
 DES ACTIONS EN FAVEUR
 DE LA BIO** 4>7

[SOMMAIRE]

2 > 3_ **ACTUALITÉS**
 « PROFESSIONNEL »
 _ En région
 _ Restauration collective
 _ Légumes
 _ Communication
 _ Études filières

4 > 7_ **FOCUS**
 _ Collectivités / Des actions
 en faveur de la bio

7_ **INITIATIVES EN RÉGION**

8_ **BLOC-NOTES**
 _ Coup de cœur
 _ Communication
 _ Quoi de neuf?

8_ **AGENDA**

[ÉDITO]

**BIO CENTRE EN ACTIONS :
 DES RÉALISATIONS ET DES PROJETS**

Trois ans est le temps nécessaire pour convertir une exploitation en bio. C'est aussi le temps qui s'est écoulé depuis la fusion de nos structures en Bio Centre. Ensuite, l'agriculteur peut faire valoir ses capacités à produire bio et certifier sa production. Et nous, nous pouvons dire que Bio Centre est devenu LA structure régionale fédératrice de l'ensemble des filières biologiques.

Les missions que nous nous étions fixées étaient de rassembler l'ensemble des filières, animer et coordonner nos collègues, accompagner les initiatives en faveur du développement de la bio, nous ouvrir vers l'extérieur, rechercher des solutions innovantes, représenter notre région et ses acteurs et enfin améliorer notre communication.

Nous avons réorganisé l'équipe d'animation GAB¹ ; proposé nos services pour la réalisation d'études ; approché les boulangers conventionnels et la GMS² ; mis en place des actions dans le cadre du Plan régional Agriculture Biologique 2009-2013 ; créé des liens avec les institutions locales et nationales, des associations

locales et nationales partenaires du développement de la bio ; mené des études avec d'autres régions ; participé à la création d'une couveuse « agricole » ; contribué au développement des filières piscicole et héliicole ; amélioré notre communication avec nos lettres d'info, Bio Centre Mag, notre site Internet.

Nous pouvons être fiers d'avoir mené à terme ce projet transversal sur lequel nous avons travaillé pendant de longues années, formidable levier de développement de la bio, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif « Self Bio-Centre ». Souhaitons que cette nouvelle entité réponde pleinement aux attentes des collectivités, des usagers, de nos producteurs, transformateurs et distributeurs.

2010 sera aussi l'occasion de « retouiller » nos statuts, afin de rendre encore plus lisibles et efficaces nos actions, redynamiser nos collègues par l'organisation de rencontres, d'échanges et d'ouvrir Bio Centre encore plus aux collectivités. « **Développer la Bio pour tous et avec tous** ».

Serge Mautouchet, président de Bio Centre

¹ Groupement d'Agriculteurs Biologiques

² Grande et Moyenne Surface

[INFO PLUS]

> **UN NOUVEAU LOGO POUR IDENTIFIER
 LES PRODUITS BIOLOGIQUES
 DANS L'UNION EUROPÉENNE**

La commission européenne a rendu public le 8 février 2010 le nouveau logo européen pour les produits biologiques.

Le 1^{er} juillet 2010, son utilisation devient obligatoire pour les aliments préemballés d'origine européenne remplissant les conditions d'usage. Il reste facultatif pour les denrées importées. Cependant, les produits étiquetés avant cette date conformément aux anciennes dispositions sont commercialisables jusqu'à épuisement des stocks. De plus, il est prévu un délai de deux ans au cours duquel les étiquetages et emballages



conçus avant le 1er juillet 2010 peuvent être employés jusqu'au 1er juillet 2012.

Les logos nationaux, telle la marque AB en France et les logos privés peuvent toujours être utilisés. La mar-

que AB répond aux mêmes conditions d'utilisation que le logo européen. Elle est utilisable sur les productions non régies par l'UE mais par le cahier des charges français (lapins, autruches,...).

[EN RÉGION]

> LE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE BIOLOGIQUE 2009-2013

Présenté à l'occasion de la 2^e conférence régionale de l'agriculture biologique qui s'est tenue le 3 décembre 2009, devant plus d'une centaine de participants, ce plan élaboré au sein de groupes de travail s'articule autour de 5 axes : formation, expérimentation, conversion, structuration de filières et restauration collective. Le montant prévisionnel de l'ensemble des actions s'élève à 2,8 millions d'euros. Une attention particulière est portée à la conversion des exploitations agricoles, dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement visant à sécuriser les projets de conversion.

Bio Centre a été sollicité pour la réalisation d'un grand nombre d'actions, notamment : l'amélioration de la communication auprès des agriculteurs et des prescripteurs, la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des conversions, le développement de la boulangerie biologique s'appuyant sur la demande de la restauration collective, la sécurisation de l'approvisionnement en luzerne biologique des opérateurs locaux, la structuration de la filière légumes de plein champ, l'acquisition de références technico-économiques spécifiques



aux circuits courts, l'accompagnement des collectivités souhaitant soutenir des projets locaux, la mise en place d'outils et d'activités bio adaptés aux circuits courts, l'accompagnement à l'introduction de produits en restauration collective par la mise en place d'outils et de formations.

E.B



En savoir plus :

Plan régional de développement de la filière biologique 2009-2013 disponible sur le site de Bio Centre : www.bio-centre.org

[EN RÉGION]

> ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UNE MICRO-FILIÈRE PISCICOLE BIOLOGIQUE EN BRENNÉ



À la demande du Groupement des Agriculteurs Biologiques de l'Indre (GDAB 36), une étude de faisabilité d'une micro-filière piscicole biologique, financée par le Conseil Régional, sera menée par Bio Centre.

L'étude proposée sera constituée de 3 phases distinctes :

1/ estimation du potentiel du marché local (vente directe, poissonneries, restaurateurs, grandes et moyennes surfaces,...);

2/ estimation du potentiel de la production locale en poissons d'étangs biologiques;

3/ analyse des contraintes au niveau de la production, de la transformation et de la distribution. Les conclusions de l'étude sont prévues en novembre 2010.

E.B

[RESTAURATION COLLECTIVE]

SELF-BIO-CENTRE, UNE RÉPONSE À LA DEMANDE DE PRODUITS BIOLOGIQUES EN RESTAURATION COLLECTIVE

Après quatre années d'expérimentations et d'études, la filière bio de la région Centre s'est dotée d'une structure spécialisée pour répondre aux besoins de la restauration collective.

Il s'agit de SelfBio-Centre, une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), qui a été créée officiellement le 1^{er} mars dernier. Elle s'est donné pour objet : « la commercialisation et la distribution de produits certifiés issus de l'agriculture biologique et préférentiellement de la région Centre à destination de la restauration scolaire et autre forme collective de la région Centre et des départements limitrophes. »

La structure coopérative est administrée par cinq collèges, composés chacun de représentants des associés : producteurs, transformateurs, salariés, collectivités territoriales et soutien. Chaque collège a 20% des voix. Les administrateurs ont élu leur premier président, Vincent Touzeau.

La Région Centre est entrée au capital et a versé une avance remboursable de 200 000 €, afin d'aider au fonctionnement de la jeune structure.

SelfBio-Centre a signé une convention avec la société Mag'Fruits, également associée, pour la location d'un dépôt et une prestation logistique. Par ailleurs, la SCIC a également embauché deux salariés, un commercial et une assistante commerciale, qui assurent le démarrage de l'entreprise. Un directeur est en cours de recrutement.

A.D.



En savoir plus : www.bio-centre.org



[COMMUNICATION]

> DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE DU PORC BIO

Le déséquilibre récurrent entre l'offre et la demande de porc bio a incité l'Agence Bio à accompagner le développement de la filière de porc bio, action mise en œuvre par des partenaires qui s'investissent dans cette opération depuis plusieurs mois : organisations de producteurs (OP) (CIRHYO, COPALICE et AGRIAL) ; abatteurs et transformateurs (ORLÉANS VIANDES qui est le porteur de projet, et SICABA) ; fabricants d'aliments (AGRALYS BIO et CIZERON), et interprofessions bio (GABLIM, AUVERGNE BIO, SEDARB et BIO CENTRE coordonnateur

du projet, soutenu par la Région Centre).

Tous se sont réunis le 1er avril dernier, afin de mettre au point les actions pour 2010 : promotion de la filière (journées de promotion, outils de communication), organisation de journées technico-économiques et d'une conférence, lors du Sommet de l'élevage en octobre.

A.D



Plus d'informations :
www.bio-centre.org



[LÉGUMES]

> LANCEMENT DU PROJET CASDAR¹ LÉGUMES DE PLEIN CHAMP BIOLOGIQUES (LPC Bio)

Ce projet porté par Bio Centre vise le développement de la filière légumes de plein champ en zones céréalières biologiques (Centre, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Picardie, Nord Pas-de-Calais et Auvergne), impliquant l'ensemble des acteurs de l'amont à l'aval.

Il prévoit, sur 3 ans, la mise en œuvre d'un appui technico-économique, l'accompagnement de la conversion, la sensibilisation des prescripteurs et un travail sur la méthodologie de structuration de la filière afin de garantir la sécurisation des conversions.

Réunis les 16 et 17 mars derniers à Etampes (78), producteurs, organismes de développement agricole, instituts techniques, collecteurs, transformateurs et distributeurs issus des régions concernées

par le projet, et de régions voisines, ont élaboré les premières pistes de travail, concernant l'appui technique et la structuration de filière.

C.P.



En savoir plus : projet de développement de la filière légumes de plein champ biologiques disponible sur le site de Bio Centre : www.bio-centre.org

¹ Compte d'affectation spécial pour le développement agricole et rural

> ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DES PRODUCTIONS LÉGUMIÈRES BIO

Dans le cadre du projet de la filière légumes en région Centre, les discussions entre Chambres d'Agriculture, GAB et Bio Centre ont permis de valider un dispositif de conseil technique en productions légumières et maraîchères bio..

Cet appui technique est maintenant effectif avec l'intervention de 2 conseillers spécialisés des Chambres d'Agriculture, Sandrine Mouton et Christophe Fleurance. Ils ont déjà rencontré une trentaine de producteurs bio et complètent dorénavant le Bulletin de santé du végétal (BSV) par des informations techniques bio, élaborées avec l'appui d'Edouard Meignen de Val Bio Centre.

Le BSV contient les observations hebdomadaires sur l'état sanitaire des cultures. Il est accessible sur : <http://www.centre.chambagri.fr/deve->

loppement-agricole/bulletin-de-sante-du-vegetal/bsv-legumes.html

Sandrine et Christophe viendront en appui aux projets de conversion ou d'installation.

C.B.



Contacts :

Sandrine Mouton Chambre d'Agriculture du Loiret 02 38 71 90 81 / 06 77 24 09 96 sandrine.mouton@loiret.chambagri.fr

Christophe Fleurance, Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher 02 54 46 50 04 / 06 73 48 01 35 / christophe.fleurance@loir-et-cher.chambagri.fr

[ETUDES FILIÈRES]

> ESPACE TEST AGRICOLE : UNE SOLUTION INNOVANTE

Le test d'activité agricole consiste à tester – tout en étant accompagné – un projet de création d'une activité agricole, dans un cadre juridique et matériel sécurisé, sur un lieu donné et pour un temps défini. Pendant cette phase de test, il n'y a pas de création effective d'entreprise agricole, mais une mise en situation en « grandeur réelle » dans une structure immatriculée qui « héberge » le porteur de projet, lui permettant de tester projet professionnel, compétences et projet de vie.

Depuis avril 2009, le lycée horticole de Blois, Mature Entreprise et Val Bio Centre expérimentent une couveuse « agricole » ou espace test en maraîchage biologique, qui accueille en mai 2010 un 2ème entrepreneur à l'essai.

En France, d'autres espaces tests – en maraîchage et élevage – se lancent : GRAINE SAS à Pau, les Compagnons de la Terre à Die, le Germe à Billancourt, Les Champs des Possibles en Ile de France,... Certaines de ces structures se sont réunies les 1^{er} et 2 avril à Blois, pour échanger, mutualiser et avancer dans la construction de cette démarche.

F.C.



Plus d'informations :
www.bio-centre.org



COLLECTIVITÉS

DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIO

Dans le Centre, plusieurs communes revitalisent leurs zones maraîchères périurbaines en favorisant l'installation de producteurs bio. De nombreuses collectivités accordent aussi une place beaucoup plus large aux aliments bio dans les repas de la restauration scolaire. En retour, elles reçoivent les retombées positives de l'agriculture biologique : qualité de l'eau, activité économique, alimentation saine. Cet article présente plusieurs initiatives intéressantes dans la région.

Jusqu'en dans les années 60, la commune de La Riche, à l'est de Tours, abritait une agriculture maraîchère florissante qui fournissait en légumes toute l'agglomération. Aujourd'hui, il ne reste plus que six producteurs. Les céréales occupent la plupart de ces anciennes terres à légumes, situées en zone inondable. Pourtant la commune a décidé de leur redonner leur vocation initiale, en privilégiant une agriculture saine et les circuits courts. Son projet consiste à louer un terrain actuellement en friche, dont elle est propriétaire, pour l'installation d'un maraîcher bio, et construire un bâtiment d'exploitation (lire interview ci-contre encadré 1). Il s'agit pour les élus d'une opération exemplaire qui, si elle montre sa viabilité, doit appeler d'autres installations en maraîchage bio dans la zone. Cependant, ces dernières risquent d'être confrontées au problème que rencontrent la plupart des porteurs de projets « hors cadre familial » : trouver du foncier.

Projet pilote en Indre-et-Loire

C'est ce que constate l'ADEAR 37 dont une des missions est d'accompagner ce type de porteurs de projets motivés mais sans capitaux. Avec sa consœur l'association INPACT 37, elle sensibilise les communes ou intercommunalités à l'intérêt économique, social et environnemental de favoriser l'installation d'un agriculteur bio sur leur territoire. « Il y a des leviers d'action au niveau des collectivités dès qu'il y a une volonté des élus », témoigne Mathieu Lersteau, animateur d'INPACT 37. Un projet pilote est d'ailleurs mené actuellement avec la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau (CCET). Il y a une dizaine d'années, elle a initié un projet agri-ur-



bain rendu célèbre par la création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP, il en existe seulement une dizaine en France) qui pérennise une partie de son territoire viticole en le rendant inconstructible.

Parallèlement à ce travail, les élus de la CCET ont aussi voulu rendre leur vocation maraîchère aux Varennes de bords de Loire devenues céréalières. Yves Coppin, vice-président de la CCET chargé de l'aménagement du territoire, explique pourquoi l'agriculture biologique a été privilégiée : « Les surfaces en maraîchage biologique ne suffisent pas à couvrir la demande, or nous, collectivités, avons la possibilité de favoriser ce développement agricole grâce à la fois à notre compétence

d'aménagement du territoire et à notre capacité à investir ». La CCET est donc prête à acheter du foncier pour le louer ensuite au porteur de projet. Mais encore faut-il trouver des hectares à acquérir. Une étude a été demandée à la SAFER du Centre, spécialiste de ces questions. Dans deux secteurs potentiellement intéressants, cette société a enquêté auprès de tous les propriétaires et exploitants afin de connaître le potentiel des sols pour le maraîchage et la disponibilité des terres. Une opération très délicate tant la demande de foncier en production céréalière est forte. Finalement, des parcelles d'une surface totale de 4-5 ha à Montlouis-sur-Loire pourraient être achetées

INTERVIEW]

pour constituer une réserve foncière. « Ces terres n'étant pas optimales pour le maraîchage mais adaptées aux grandes cultures, elles seront ensuite échangées avec des parcelles situées dans des sols plus favorables », explique Elodie Matter de la SAFER. Lorsque l'installation sera pérenne, la CCET compte céder les terres à une structure qui conservera la vocation agricole de ce terrain, éventuellement Terre de Liens.

Diagnostic de territoire

Cependant, l'intervention de la SAFER dans la recherche de foncier s'effectue de plus en plus dans le cadre d'un diagnostic complet du territoire associant d'autres acteurs : les Chambre d'agriculture pour l'analyse agronomique des terres, les GAB et Bio Centre pour l'étude des filières et débouchés, et enfin les structures d'aide à l'installation pour la mise en relation avec un porteur de projet. De leur côté, les 26 communes d'Agglopolys (agglo de Blois) et les 17 qui constituent l'intercommunalité du Pays de Chambord, ont initié une démarche similaire avec la chambre d'agriculture du Loir-et-Cher. « Nous souhaitons connaître les filières bio et circuits courts existants sur notre territoire, afin d'estimer leur potentiel de développement et d'identifier les leviers d'actions pertinents », indique Michel Fromet, 9^e vice-président d'Agglopolys, chargé du développement économique. « La gestion du foncier sera un axe de travail important. A terme, nous souhaiterions disposer d'une sorte d'atlas des terres potentiellement disponibles pour l'agriculture biologique », ajoute-t-il. Parallèlement, la Ville de Blois favorise l'installation de maraîchers en agriculture biologique en mettant à la disposition du lycée horticole des terres pour la « couveuse en maraîchage biologique », une structure qui permet à un jeune de se tester dans les conditions réelles d'une exploitation avant de se lancer (voir article page 3). La Ville compte proposer aux entrepreneurs à l'essai des terres entre la Loire et le Cosson, une ancienne zone maraîchère désormais en friche qui ne demande qu'à connaître un nouveau départ.

Soutenir les conversions

Le développement de l'agriculture bio passe aussi par la conversion de producteurs conventionnels vers ce mode de

« Cette installation d'un maraîcher bio doit être exemplaire »

DANIEL LANGÉ ET FILIPE FERREIRA-POUSOS, PREMIER ET HUITIÈME ADJOINTS AU MAIRE DE LA RICHE (INDRE-ET-LOIRE).

D'où vient ce projet d'installation d'un maraîcher bio à La Riche ?

Filipe Ferreira-Pousos :



Tout a commencé par la rencontre entre Jacques Dyonnet, un habitant de La Riche qui avait un projet d'AMAP, et Pascal Gaillard qui souhaitait s'installer en maraîchage bio. Jacques Dyonnet m'a demandé si la commune serait disposée à lui louer un terrain. En tant qu'élus, nous nous sommes dits que ce serait un bon moyen de valoriser nos parcelles de bords de Loire, actuellement en friche, qui ont longtemps eu une vocation maraîchère.

Quels sont les moyens de production apportés par la commune au producteur ?

Daniel Langé : Via un bail rural, nous lui louons 2,2 hectares de terres et un bâtiment. La parcelle a été dessouchée et a été livrée labourée. Nous souhaitons que ce projet soit exemplaire. Nous finan-

çons donc à hauteur de 60 000 € la construction d'un bâtiment, pour le stockage du matériel et de la production, qui utilisera des matériaux naturels (paille et ossature bois). Nous chercherons le soutien d'autres collectivités. Nous sommes accompagnés par l'association spécialisée Alter'Energies qui organisera des chantiers écoles afin que le site serve à la formation à ces nouvelles techniques. Par ailleurs, le maraîcher s'est engagé à recevoir des groupes d'enfants afin de leur expliquer les techniques de l'agriculture biologique et de la traction à cheval.

Les circuits courts seront-ils privilégiés ?

Filipe Ferreira-Pousos : Le maraîcher a prévu de produire pour l'AMAP La Riche en Bio. L'association fonctionne depuis quelques mois et compte déjà une quarantaine de familles adhérentes. Elle a démarré avec un autre producteur de légumes mais à partir du printemps 2011, elle sera approvisionnée par Pascal Gaillard. Son objectif est de livrer une soixantaine de familles.



production. Pour être viable cette transition nécessite un soutien technique et financier. Voilà pourquoi dans le cadre du Plan régional Agri Bio 2009-2013, l'Etat et la Région Centre accordent près de 60% de ses soutiens aux mesures qui vont dans ce sens. Pour le conseil régional, le budget s'élève à 200 000 €/an à partir de 2011 (les actions 2010 sont financées par l'Etat). « Il est important de sécuriser le parcours de ces agriculteurs grâce à un appui allant de la formalisation du projet à son accompagnement pendant plusieurs années par une structure unique », souligne Marie-Madeleine Mialot-Muller, vice-présidente chargée notamment de l'agriculture. Concrètement, l'année avant sa conversion, le producteur bénéficiera d'un diagnostic de faisabilité, d'une simulation et d'un appui aux démarches administratives par le GAB et la Chambre d'agriculture. Ensuite, pendant les deux années de conversion, il sera suivi par un tech-



[TÉMOIGNAGE]

« Notre coût de repas n'a pas augmenté »

VALÉRIE FRANÇOIS,
ST-HILAIRE-ST-MESMIN (45),
ADJOINTE À LA VIE SCOLAIRE



« Depuis janvier 2010, nous proposons un menu complet bio toutes les six semaines et un produit bio chaque jour au restaurant de l'école.

Tous les repas sont préparés par les agents municipaux. La responsable du restaurant scolaire a, de plus, revu ses achats pour introduire davantage de produits locaux comme des pommes, poires et cerises sachant que nous sommes situés en pleine région arboricole.

Un repas bio nous coûte environ 20% plus cher mais la responsable parvient à compenser ce surcoût sur le reste de la semaine. Lorsqu'il y a seulement un produit bio dans le repas, nous n'avons pas de hausse de coût du repas. Globalement, notre coût de repas n'a pas augmenté. »

nicien, individuellement ou en groupe. Le Conseil Régional est par ailleurs un important financeur de l'agriculture bio grâce au soutien qu'il apporte, aux côtés de l'État, à Bio Centre, l'association qui fédère les acteurs de la filière dans la région. 400 000 €/an lui sont consacrés chaque année. Des crédits à hauteur de 200 000 € sont aussi versés aux structures régionales d'expérimentation agricole menant un programme biologique. Et les entreprises agroalimentaires portant un projet d'investissement dans des lignes de production ou de conditionnement en bio sont prioritaires, dès lors qu'il y a cohérence avec les Contrats d'Appui au Projet (CAP) définis par la Région. Les financements en rapport avec la structuration des filières passent par les contrats de Pays, pour un budget de 2 M€ par an (conventionnel et bio confondus) destinés principalement aux circuits courts. Pionnier en la matière, le Pays vendômois (105 communes pour 69 000 habitants) réalise une étude pour identifier tous les opérateurs produisant du bio soit à 100% soit en diversification. L'idée est « de mettre en réseau les producteurs,

transformateurs et distributeurs afin de montrer que tous les maillons de la filière sont présents sur le territoire », précise Michel Boulai, agriculteur bio et représentant de la commune de Vendôme au Pays. Bientôt disponible, ce travail est financé par des fonds européens Leader et la Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher.

— Du bio à l'école

Cependant le développement des différents acteurs de la filière bio doit s'accompagner de débouchés stables. Les millions de repas distribués chaque année dans les écoles, collèges et lycées gérés par les collectivités locales offrent un potentiel considérable. D'autant plus que le Grenelle de l'environnement prévoit 20% de produits biologiques dans la restauration collective publique en 2012. Dans le Centre, de nombreuses collectivités travaillent la question, que la restauration soit en régie ou concédée à une société de restauration. Dans les communes moyennes ou petites, dont le personnel communal fait la cuisine et qui n'ont pas de contrainte d'appel d'offres auprès des fournisseurs, l'introduction de produits biologiques est relativement simple à mettre en œuvre. Et le coût de revient global des repas n'est pas plus élevé. C'est le cas par exemple à St-Hilaire-St-Mesmin dans le Loiret (lire témoignage ci-contre (encadré 2)). En revanche, lorsque la taille de la commune augmente, plusieurs difficultés se présentent. Au-delà d'un certain montant, les marchés sont soumis à des appels d'offres, dans lesquels il est im-

possible d'introduire un critère de distance. Le risque est donc de retrouver à la meilleure position un grossiste dont les produits bio viennent de loin. Pourtant, les opérateurs bio peuvent attirer l'attention sur leurs productions, en utilisant, par exemple, « l'allotissement » qui consiste à proposer des lots bio en plus des lots classiquement mis sur le marché de la restauration collective. « Avec cette méthode, la commune favorise l'accès du marché à des spécialistes du bio et des producteurs de proximité », précise Edith Lemerrier de Bio Centre. Par ailleurs, dans les spécifications techniques, il est possible d'exiger un délai très court entre la récolte et la livraison, ce qui bien sûr avantage les fournisseurs locaux.

— En quête de bio

En revanche, lorsque la restauration communale est concédée, l'achat des produits est du ressort de la société de restauration retenue par l'appel d'offres. Certes, « de plus en plus de sociétés de restauration nous appellent car elles se préoccupent de l'approvisionnement en produits bio locaux, à la demande des collectivités », témoigne Edith Lemerrier. Mais concrètement, la commune n'a pas la possibilité d'imposer la provenance des produits achetés par ces entreprises. À Amboise par exemple, le marché de la restauration scolaire est en cours de renouvellement. « Dans notre appel d'offres, nous avons demandé deux propositions aux sociétés de restauration, à 10 ou 20% de produits bio mais nous ne pouvions pas imposer la





proximité », souligne Stéphane Delbarre, directeur du cabinet de Christian Guyon maire de la commune et conseiller général du canton d'Amboise. Justement, le Département d'Indre-et-Loire compte aussi introduire le bio dans les repas des collèges. Pour cela, il envisage de faire appel à la nouvelle structure régionale SelfBio-Centre, créée avec le soutien de la Région Centre pour approvisionner la restauration collective de la région (voir article page 2).

Sensibiliser petits et grands

Les collectivités soutiennent aussi la commercialisation des produits bio en créant un espace spécifique au sein de leur marché hebdomadaire (Tours, Amboise,...), voire en initiant un marché consacré uniquement aux produits locaux et bio (Blois, Rochecorbon près de Tours...).

Elles jouent également un rôle majeur pour sensibiliser le grand public aux produits biologiques et sains lors de la Semaine du développement durable, du Printemps Bio ou d'actions plus spécifiques. Par exemple, à Ingré (Loiret), Matthieu Lorigny du service jeunesse

intervient dans certaines classes pour expliquer aux enfants ce qu'est l'agriculture bio, quelques jours avant qu'ils ne prennent le petit-déjeuner bio organisé une fois par an par l'école. « Je raconte aux plus jeunes l'histoire d'un lapin qui a le choix entre une carotte produite en bio et une autre en conventionnel », indique le jeune homme. « Avec les plus grands, je laisse d'abord la place au débat sur l'intérêt de l'agriculture bio pour la santé ou l'environnement puis j'apporte des éléments d'information avec la mallette prêtée par Bio Centre pour confirmer ou infirmer les idées de départ », ajoute l'animateur qui a également créé des potagers bio dans l'école.

À Amboise, la sensibilisation passe aussi par le potager. La ville a en effet converti quatre parcelles des jardins familiaux en bio. « Les jardiniers sont des gros consommateurs de produits phytosanitaires, il est important de démontrer qu'il est possible d'obtenir des légumes sans utiliser de produits », estime Dominique Berdon, élu d'Amboise en charge de l'environnement et président de l'Association des jardins familiaux. Une des parcelles sera notamment réservée à la formation de personnes en difficultés. J. T.

ADEAR 37 : Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural en Indre-et-Loire.

INPACT 37 réunit trois associations : l'ADEAR 37, le Groupement d'Agriculture Biologique et biodynamique Touraine (GABBTO) et ALTER'ENERGIES.

La CCET est composée d'Azay-sur-Cher, Larçay, La Ville-aux-Dames, Montlouis-sur-Loire, Veretz. Son président est Jean-Jacques Filleul.

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural.

GAB : Groupement d'Agriculteurs Biologiques.

AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne.

À Orléans, de la bio près du captage

L'agriculture biologique est une solution intéressante pour éviter les pollutions à proximité des captages d'eau potable. C'est la raison pour laquelle la Ville d'Orléans a choisi de privilégier ce mode de production autour du captage de S'-Cyr-en-Val. Elle va louer une parcelle de 4 ha aux Jardins de Cocagne Solembio (22 personnes en insertion, 4 permanents, 140 000 € de vente de légumes biologiques) qui doit déménager du terrain qu'il occupe actuellement.

Et la ville souhaite acquérir d'autres terrains pour installer de nouvelles exploitations maraîchères. « C'est l'intérêt de la collectivité car elle s'y retrouve dans son coût de traitement de l'eau et elle crée une véritable dynamique économique », souligne Thierry Hanon, président de Solembio. Cet exemple illustre en effet le triple avantage lié à l'arrivée de la production biologique sur un territoire : environnemental, économique et social. Des fermes plus petites et moins intensives qu'en conventionnel font vivre davantage de personnes à surfaces équivalentes.

[INFO]

> TERRE DE LIENS EN RÉGION CENTRE



Le 17 avril dernier, le travail de plusieurs mois de réflexion, mené par des citoyens de tous horizons, a finalement abouti : l'association Terre de Liens Centre a été officiellement créée. Le conseil d'administration, élu ce même jour, est d'ores et déjà à pied d'œuvre afin de mener à bien les objectifs fixés par l'assemblée. Il en est de même pour les groupes départementaux, chargés, entre autres, de la veille foncière locale.

A.D.



Plus d'informations :
Bio Centre Mag n°2 page 7
centre@terredeliens.org
www.terredeliens.org

> AIDE CERTIFICATION AUX PRODUCTEURS

Pour la 5^e année consécutive une aide à la certification « agriculture biologique » sera apportée par le conseil régional aux producteurs de la région.

Le dossier d'aide 2010 disponible sur le site de Bio Centre www.bio-centre.org sera également envoyé à l'ensemble des producteurs de la région.

Les demandes d'aide devront parvenir à Bio Centre **avant le 15 juillet**. Pour les producteurs dont l'organisme certificateur ne serait pas passé au 15 juillet, les demandes devront parvenir **avant le 1^{er} octobre**.

E.B.



> BIO COHÉRENCE : LA NOUVELLE MARQUE DES PRODUITS 100% BIO

Le 12 avril 2010, après plus d'une année de travail partenarial, les membres d'Alternative Bio 2009 ont lancé la marque Bio Cohérence.

Ce nouveau label, qui sera contrôlé par les organismes certificateurs habituels et attribué par un comité interne à Bio Cohérence, garantira que le producteur respecte, outre le cahier des charges européen, des règles supplémentaires : refus des OGM, obligation pour la ferme d'être 100% bio, alimentation animale 100%

bio produite à la ferme, 100% d'ingrédients bio dans les produits transformés limitation des antibiotiques, des antiparasitaires... F.C.

Plus d'informations sur : www.bio-centre.org

[COMMUNICATION]

> LE PRINTEMPS BIO EN RÉGION CENTRE



Le Printemps bio sera, comme chaque année, ponctué de rencontres et de découvertes à travers la région. Les amateurs des GAB ont préparé des animations bien sûr, mais également des collectivités territoriales, des associations qui ont choisi de s'associer à

ce temps fort de la Bio.

Quelques dates à retenir :

> **13 juin, à La-Chapelle-Blanche (37) :** découverte d'un élevage et marché de producteurs

> **13 juin, à Levroux (36) :** visite de la ferme, en grandes cultures bio (chanvre)

A.D.

En savoir plus : www.bio-centre.org

[COUP DE CŒUR]

> « SOLUTIONS LOCALES POUR UN DÉSORDRE GLOBAL » DE COLINE SERREAU

Un film de plus qui fustige l'agriculture, qui montre à loisir les dégradations de notre planète Terre et culpabilise les spectateurs ? Pas vraiment. Si l'agriculture conventionnelle est montrée du doigt, c'est pour mieux viser derrière elle l'industrie chimique qui a manipulé les agriculteurs. Si les pollutions et autres dégradations (irrémediables) sont dénoncées dans le film, c'est pour mieux montrer l'urgence à emprunter d'autres chemins ... Coline Serreau donne la parole à des philosophes, des économistes, des expérimentateurs, qui vivent aux quatre coins du monde et partagent pensées, expériences, craintes et espoirs.

La critique est partagée, « discours univoque » pour Le Monde ; « impertinente analyse » pour le site Lenouvelobs. ... À vous de voir et de juger ! A.D

Plus d'infos sur le site : www.solutionslocales-lefilm.com



> « BERNARD, NI DIEU, NI CHAUSSETTE » DE PASCAL BOUCHER

Autre film documentaire à voir ou à projeter lors d'une rencontre. Sur les bords de Loire (Meung-sur-Loire), à 73 ans, Bernard continue à cultiver sa vigne. Il reste fidèle au mode de vie rural qu'il a toujours connu. Il est un gardien de la mémoire et en particulier de celle du poète Gaston Couté. Les deux hommes, qu'un siècle sépare, ont en commun des idées libertaires et la volonté de témoigner de la condition paysanne des plus humbles. S.M.



8
JUN

Éleveurs laitiers

Mairie de Cérilly (Allier)
Biolait organise à 14 heures, une réunion à laquelle sont invités les éleveurs laitiers de la région.

14
JUN

BRIO

Regroupement des associations régionales biologiques à caractère interprofessionnel
Paris
Assemblée générale

23 > 24
JUN

Le rendez-vous Tech & Bio

Salon des professionnels de l'élevage biologique
Thorigné d'Anjou (49)

14
SEPT.

Bio Centre

Conseil d'administration
Blois (41)

14 > 17
SEPT.

SPACE 2010

Salon international de l'élevage. Brio y organisera une conférence.
Rennes (35)

5
OCT.

Bio Centre

Assemblée générale

6 > 8
OCT.

Sommet de l'élevage

Bio-Centre organisera une conférence sur la filière porc
Clermont-Ferrand

BIOCENTRE* MAG est un magazine de Bio Centre - Cité de l'Agriculture - 13, avenue des Droits de l'Homme - 45921 Orléans Cedex

Directeur de publication : Serge Mautouchet - Rédacteur en chef : Françoise Cavalié

Rédaction : Eric Béliard, Cécile Belin, Françoise Cavalié, Annie Desailly, Serge Mautouchet, Cécile Perret, Juliette Talpin (journaliste indépendante)

Graphisme : Enwan Citérin - Crédit photos : Droits réservés, Bio Centre, PNRB, SREFAR, Fotolia - Impression : Prévost Offset

Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement - ISSN : 2103-3056

Réalisé avec le soutien financier de la DRAAF et du Conseil régional Centre

